

## DEMI-ÉCHANGEUR DE REVENTIN : CITEE INSISTE SUR LA SÉCURITÉ

**L'association Citee a organisé le 8 février une réunion consacrée aux questions de sécurité que pose la version Centre (validée par la ministre des Transports) du futur demi-échangeur de Reventin-Vaugris et à l'enquête publique prévue d'ici fin 2019.**

Premier point abordé : la sécurité pour les usagers de la RD 131 (provenant du côté de Vernioz, les Côtes-d'Arey...), RN 7 (provenant de Roussillon, Auberives-sur-Varèze...) et les usagers du stade et du gymnase de Reventin-Vaugris. L'association Citoyens et environnement (Citee) a insisté sur la dangerosité de l'ensemble pour les cars scolaires, les jeunes se rendant aux activités sportives à Reventin et les usagers des modes doux qui croiseront des camions dans une zone où seront aménagés trois giratoires sur 400 mètres, avec une chicane (au giratoire de la station-service) déjà problématique lors des passages des camions et un pont qui sera réduit de 40 centimètres.

Au total, ce sont 230 élèves et cinq cars scolaires qui transitent actuellement par la commune deux fois par jour. La circulation, avec le demi-échangeur, est estimée par Vinci à 12 000 véhicules et 600 poids-lourds par jour vers la chicane et 9 000 véhicules par jour vers le lotissement La

Plaine et le gymnase. « Sans compter les évolutions de trafic », ajoute Citee.

Autre danger, pour le lotissement La Plaine cette fois, qui serait situé juste en-dessous de l'un de ces giratoires et qui ne serait pas à l'abri d'un renversement de poids-lourds. « Les giratoires sont sous-dimensionnés. Leur proximité avec le lotissement est une aberration. »

L'association a aussi expliqué les conditions réglementaires de l'organisation de l'enquête publique dont la date n'est pas encore fixée.

« La mairie sera prévenue uniquement deux semaines auparavant », révèle la maire de Reventin-Vaugris, Blandine Vidor. Un ou plusieurs commissaires enquêteurs seront missionnés. Des permanences organisées à différents créneaux horaires seront programmées. « A nous de vérifier qu'elles conviennent, notamment pour les actifs », prévoient les membres de Citee. L'association va aussi effectuer une synthèse du dossier afin d'en faciliter la lecture pour la population.

Tout le monde pourra participer à l'enquête publique. Certains pourront même s'exprimer par e-mail ou directement auprès du commissaire-enquêteur, pour ceux qui ne voudraient pas rédiger de courriers.

■ M.L.



Chantal Finotto, présidente de l'association Citee et Samuel Bouffard

## LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF ANNULE LE PLAN DE RISQUES TECHNOLOGIQUES DE LA VALLÉE DE LA CHIMIE



© MÉTROPOLE DE LYON/JACQUES LEONE

**Le tribunal administratif de Lyon vient d'annuler le Plan de Prévention des risques technologiques de la vallée de la chimie, approuvé le 19 octobre 2016 par le préfet du Rhône, avec un effet différé de deux ans. Le ministre de la Transition Écologique et Solidaire a indiqué qu'il fera appel de ce jugement.**

Comme l'indique la préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes dans un communiqué, le PPRT de la vallée de la chimie, le plus important de France, est porteur d'enjeux considérables. Son périmètre comprend notamment 7 000 logements et 2 400 activités économiques. Approuvé en 2016 par le préfet du Rhône, ce plan a pour vocation de protéger les populations riveraines des risques technologiques.

Au-delà des contraintes réglementaires qui en découlent, il s'accompagne d'un plan d'actions ambitieux, dont bon nombre d'actions sont engagées aujourd'hui, deux

ans après son approbation. Une dynamique forte est ainsi en place, avec des engagements financiers substantiels de l'État et du secteur industriel pour mettre en protection les habitants, salariés et usagers de la vallée de la chimie.

Le préfet indique prendre acte de la décision du tribunal administratif. Le PPRT avait été attaqué par une entreprise contestant son classement en zone d'expropriation ainsi que par une commune du territoire. Le préfet, Pascal Mailhos précise en outre qu'« il reste résolument engagé à garantir la sécurité du territoire, des entreprises et des habitants de la vallée de la chimie. Aussi, les services de l'État expertisent les conséquences de la décision du tribunal. Des informations complémentaires seront données dès que possible, notamment auprès des riverains ayant engagé des démarches concrètes liées au PPRT ».

■ Julien Thibert